

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 décembre 2025 à 20h30

Enfance, Education, Jeunesse, Enseignement supérieur, Culture

20. Signature de conventions de partenariat relatives à l'animation EEDD entre le Centre social, l'École Saint Joseph et l'École Pierre Mendès France (PMF)

Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Exposé des motifs :

Dans le cadre du projet social 2024-2025, prorogé jusqu'en 2026, porté par le Centre social et les Espaces de Vie Sociale (EVS), des actions spécifiques en matière d'Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) sont prévues. Ces actions visent à :

- Sensibiliser les enfants et leurs familles aux enjeux environnementaux,
- Renforcer la solidarité et la participation citoyenne,
- Favoriser l'émergence d'initiatives locales autour du développement durable.

De manière concrète, il est proposé de mettre en place des animations pédagogiques en partenariat avec l'École Saint Joseph et l'École Pierre Mendès France (PMF), sous forme de petits cycles autour de la création de potagers, la découverte de la faune et de la flore, et d'autres thématiques liées à l'EEDD.

Les conventions de partenariat prévoient les modalités suivantes :

- Une intervention annuelle gratuite d'un animateur du Centre social, limitée à 6 interventions par an maximum, d'une durée minimale de 3 heures chacune, au sein de chaque école,
- Une convention d'une durée de 3 ans,
- Une intégration des actions dans le calcul du forfait scolaire annuel, au prorata du temps passé.

Il est rappelé que :

- L'École PMF est engagée dans le label École du Développement Durable (E3D),
- L'École Saint Joseph souhaite également s'inscrire dans cette démarche.

Ces actions s'inscrivent dans la transversalité du projet social, en lien avec des temps forts tels que la Semaine du Développement Durable, les Loisirs familiaux de proximité, ou encore les animations estivales.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable de la Commission « Enfance, éducation, jeunesse, enseignement supérieur,

Culture et sports » du 19 novembre 2025,

014-200060176-20251218-20b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/20 du 10 décembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 1^{er} décembre 2025,

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser Madame la Maire à signer les conventions de partenariat entre le Centre social, l'École Saint Joseph et l'École Pierre Mendès France (PMF) pour la mise en œuvre d'animations EEDD.
- De préciser que ces conventions sont établies pour une durée de 3 ans et prévoient :
 - Une intervention annuelle gratuite d'un animateur, limitée à 6 interventions par an maximum, d'une durée minimale de 3 heures chacune,
 - L'intégration des actions dans le calcul du forfait scolaire annuel au prorata du temps passé.
- De charger Madame la Maire de mettre en œuvre la présente délibération et d'en assurer l'exécution.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	36	05
Vote Pour	36	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-20b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/12/10/20 du 10 décembre 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 31

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 10

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 06

Le 10 Décembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 04 décembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 04 décembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
ALLEGRE Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
BAZIN Lucien	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BLANC Meiggie			<input checked="" type="checkbox"/>	
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		
DROULLON Joël	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Françoise FOUBERT
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
HAMEL Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
LAURENT Françoise		<input checked="" type="checkbox"/>		
LE DREAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-200-DE

Accusé certifié électronique

Réception par le préfet : 18/12/2025
Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/20 du 10 décembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

LEFEBVRE Yoann			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFOUR Tony			<input checked="" type="checkbox"/>	
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINÉ Catherine		<input checked="" type="checkbox"/>		
MALLÉON Philippe			<input checked="" type="checkbox"/>	
MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
MASSÉ Aurélie		<input checked="" type="checkbox"/>		Marie-Claire LEMARCHAND
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Régine		<input checked="" type="checkbox"/>		Maryse DUVAUX
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROBLIN Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude		<input checked="" type="checkbox"/>		
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		Corentin GOETHALS
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20251218-20b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/12/2025

Publication : 18/12/2025

Délibération n°2025/12/10/20 du 10 décembre 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.